

**Allocution du secrétaire perpétuel**  
**Séance solennelle ANCD du 21 novembre 2022**

Messieurs les présidents,  
Mesdames, messieurs les représentants des académies,  
Mesdames, messieurs les représentants de l'Ordre des chirurgiens-dentistes,  
Mesdames, messieurs les doyens des facultés de chirurgie dentaire,  
Mesdames, messieurs les académiciens,  
Mesdames, messieurs,

Chaque année, avant la remise solennelle des prix de l'Académie, il est d'usage que le secrétaire perpétuel évoque le bilan de l'année écoulée, aussi bien pour le fonctionnement que pour la représentation de notre institution.

Avant cela je souhaiterais vous dire que c'est avec une certaine émotion que je m'exprime devant vous aujourd'hui.

En effet, après la crise sanitaire majeure que nous avons traversée, force est de constater que si le fonctionnement de notre institution n'a pas toujours été aisé, celle-ci a su s'adapter et montrer ainsi la résilience nécessaire.

Grâce à ses présidents et bureaux successifs, l'Académie nationale de chirurgie dentaire n'a pas cessé sa réflexion et son implication dans les différents domaines de notre profession.

Et au-delà des particularismes, c'est bien notre rôle de rendre des avis avec indépendance, sereinement, objectivement, sans intérêt ni parti pris.

Cette volonté de continuer à travailler et à communiquer pour le bien de tous nous a conduits cette année, aux côtés de notre président, Michel Legens, à nous impliquer dans plusieurs dossiers importants, dossiers qui pour certains seront porteurs de réformes en devenir.

En premier lieu j'évoquerai la sédation consciente par voie intra-veineuse permettant de traiter en cabinet dentaire des patients relevant d'une prise en charge spécifique.

Différents contacts avec la Société française d'anesthésie réanimation ont eu lieu et une collaboration étroite avec le Conseil national de l'Ordre va permettre la publication d'un livre blanc sur ce sujet afin d'informer nos organismes de tutelles et de faire progresser ce dossier.

En ce qui concerne les assistantes dentaires niveau 2, une proposition de loi vient d'être déposée tout récemment, visant à poser le cadre juridique, un décret étant pris en Conseil d'Etat après avis de l'Académie nationale de médecine et l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

Concernant l'accès au plein exercice pour les professionnels de santé, médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens, à diplômes européens et DHUNE, nous participons aux réunions du groupe de travail constitué par l'Académie nationale de médecine et prochainement un rapport commun devrait être rendu sur ce sujet.

Enfin dans le suivi du dossier concernant le nouveau règlement européen relatif aux dispositifs médicaux, avec toutes les problématiques qui sont posées, sachez que nous sommes présents

et représentés au sein de ce groupe de travail sur les DM et les DMI constitué par l'Académie nationale de médecine.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et je n'oublierai pas non plus dans cette présentation, les échanges très nombreux de notre institution avec l'ensemble des grandes académies de santé. En effet, il nous apparaît à tous comme une évidence que nombre de sujets sont à la fois communs et transversaux à nos différentes disciplines comme ont pu d'ailleurs le montrer cette année les réunions de la cellule de veille sur l'antibiorésistance ou la séance commune organisée avec l'Académie nationale de chirurgie.

Mesdames, messieurs, chers amis, après cette courte présentation de notre année académique, je n'oublie pas que cette séance solennelle est d'abord l'occasion d'accueillir et de récompenser plusieurs jeunes consœurs et confrères, qui vont vous présenter leurs travaux.

Ce sera évidemment un moment important pour nos jeunes lauréats car comme l'a si bien écrit John Ruskin, merveilleux critique d'art, « la plus grande récompense de nos efforts n'est pas ce qu'ils nous rapportent mais ce qu'ils nous permettent de devenir ».

Je vous remercie.

Michel Jourde